

**- C O M M U N E D ' O R S A Y -**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 décembre 2006**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

**Etaient présents :** Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente, Monsieur Alain Holler, Madame Anne Roche, Messieurs Jean Montel, Hervé Charlin (arrivé à 21h10), Madame Béatrice Donger-Desvaux, Messieurs Roger Ohlmann, Guy Aumette, Madame Dominique Denis (arrivée à 20h45), Adjoint - Monsieur Jean Briand, Mesdames Claudine Chicheportiche, Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Sifre, Madame Jacqueline Bioulac, Conseillers municipaux délégués - Mesdames Simone Parvez, Odile Saint-Raymond, Rosalina Da Silva Pinto, Messieurs Jaime Manueco, David Bourgoïn, Madame Marie-Claude Gargallo, Messieurs Jean-François Dormont, Jean Darvenne.

**Absents excusés représentés :**

- Madame Marie Lauriat	pouvoir à Monsieur Jean Briand
- Monsieur Paul Tremsal	pouvoir à Monsieur Jean Montel
- Monsieur Charles Zadjé	pouvoir à Monsieur Jaime Manueco
- Madame Béatrice Covas	pouvoir à Madame Odile Saint-Raymond
- Madame Jocelyne Atinault	pouvoir à Madame Claudine Chicheportiche
- Monsieur Antoine Di Mascio	pouvoir à Madame Anne Roche
- Madame Marie-Françoise Parcollet	pouvoir à Monsieur Jean-François Dormont
- Madame Agnès Foucher	pouvoir à Monsieur Jean Darvenne

**Absents :**

- Monsieur Michel Thomas
- Monsieur Vincent Pilato
- Madame Annie Gutnic

Madame Odile Saint-Raymond est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2006

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2006 est approuvé à l'unanimité des présents.

## DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- **Suppression** de la régie de recettes auprès du service Reprographie
- **Convention** de mise à disposition de locaux et de matériel au profit de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay
- **Adoption** d'un marché relatif aux travaux de réfection des chemins forestiers du Bois de la Grille Noire et du Bois Persan
- **Signature** d'un contrat d'échange de taux
- **Adoption** d'un marché relatif aux travaux de reprise d'une vingtaine de concessions aux cimetières communaux
- **Régie** de recettes pour les télécopies auprès de la Mairie annexe de Mondétour – Nomination d'un régisseur titulaire
- **Régie** de recettes pour les photocopies auprès de la Mairie annexe de Mondétour – Nomination d'un régisseur suppléant
- **Adoption** d'un avenant au marché relatif à la fourniture et pose de clôture autour du plan d'eau du Parc d'Eastcambrigeshire, et à la réfection de la clôture de l'école maternelle du Centre avec la société Clôtures Normandie Centre Ouest
- **Signature** d'un avenant n°3 au contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels
- **Don** fait à la Commune d'Orsay par Madame Marie-Hélène AUBRY d'un tableau réalisé par Madame Klasien BOULLOUD
- **Don** fait à la Commune d'Orsay par Madame Marie-Hélène AUBRY de deux tableaux réalisés par Monsieur Jean-Pierre ETIENNE
- **Don** fait à la Commune d'Orsay par Madame Marie-Hélène AUBRY d'un tableau réalisé par Madame Maria DA SILVA
- **Signature** d'un contrat d'entretien et de maintenance de la porte coulissante de l'entrée de l'Hôtel de Ville conclu avec la société BESAM
- **Signature** d'un contrat de cession des droits d'exploitation avec l'association « ANIMAKT » pour l'organisation d'ateliers d'initiation aux arts du cirque à l'école du Centre
- **Convention** avec la compagnie POIS DE SENTEUR, la Gravette, pour la représentation d'un spectacle intitulé « Le potager de Néroline version Halloween »
- **Convention** de formation passée avec la Fédération des Elus citoyens et Indépendants
- **Marché** relatif au nettoyage des vitres de certains bâtiments communaux : décision modificative
- **Dénonciation** de la convention de mise à disposition de locaux situés 7 avenue du Maréchal Foch à Orsay au profit du Conseil Général de l'Essonne pour le fonctionnement du centre de PMI et du centre de planification d'Orsay, et signature d'une nouvelle convention de mise à disposition de locaux
- **Adoption** d'un contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réfection de la place J.P. Guaydier et de ses abords
- **Prolongation** du délai d'exécution du marché relatif à l'accompagnement du projet de mise en œuvre d'un guichet unique
- **Signature** d'un contrat d'échange de taux – Modification
- **Convention** de formation continue passée avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne
- **Convention** de mise à disposition de locaux situés à l'Ecole Élémentaire de Mondétour à Orsay, pour l'Amicale Scolaire d'Orsay (A.S.O.)
- **Adoption** d'un contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'instruction des demandes d'occupation du sol (permis de construire – permis de démolir – déclaration de travaux – autorisation de lotir)

- **Convention** avec l'association « Antenna Technologies : solidarités France-Burundi », pour la représentation d'un spectacle intitulé « Tambours du Burundi ».
- **Convention** avec l'association « La Compagnie des Monts de la Lune », pour la représentation d'un spectacle intitulé « Sur les Parois du Néant »
- **Adoption** d'un marché relatif aux travaux d'aménagement paysagers d'une placette de retournement, rue Charles de Gaulle à Orsay
- **Convention** avec l'association « ISI PROD », pour la représentation d'un spectacle de chants et danses traditionnelles
- **Adoption** d'une proposition relative à la fourniture et pose d'une borne de puisage type MONECA rue de l'Yvette
- **Adoption** d'une proposition relative à la fourniture et pose d'une borne de puisage type MONECA au Centre Technique Municipal d'Orsay
- **Don** fait à la Commune d'Orsay par Madame Marie-Hélène AUBRY d'une lithographie réalisée par Madame Ginette LEQUIEN, intitulée « L'Hôtel de Ville »
- **Don** fait à la Commune d'Orsay par Madame Marie-Hélène AUBRY de six lithographies intitulées « Orsay – Parfums »
- **Convention** de formation passée avec le centre de formation SOCOTEC
- **Création** d'un nouveau bordereau de prix relatif au marché de travaux de plantation suite à la campagne d'abattage sanitaire réalisée dans les parcs et espaces publics de la Commune d'Orsay
- **Convention** avec l'association « Marmouzic » pour la représentation de deux spectacles intitulés « Inventaire d'inventeurs » et « Le voleur et la princesse ou la septième lune de Bagdad », pour les enfants des écoles publiques de la Commune d'Orsay
- **Convention** de formation passée avec le centre de formation ISRP



**2006-146 – RAPPORT ANNUEL 2005 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAHVY)**

Le Conseil municipal,

- Prend acte du rapport annuel 2005 présenté par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette

**2006-147 – RAPPORT ANNUEL 2005 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EQUIPEMENT DES VALLEES DE L'YVETTE ET DE LA BIEVRE (SIEVYB)**

Le Conseil municipal,

- Prend acte du rapport annuel 2005 présenté par le Syndicat Intercommunal pour l'Équipement des Vallées de l'Yvette et de la Bièvre

**2006-148 – ADHESION DE LA COMMUNE DES ULIS A LA COMMUNAUTE 'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY - AVIS DE LA COMMUNE D'ORSAY**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mesdames Parcollet , Foucher, Messieurs Dormont et Darvenne)

- Emet un avis défavorable à la demande d'adhésion à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay de la Commune des Ulis.

**2006-149 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2006 - VILLE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 voix contre (Mesdames Parcollet , Foucher, Messieurs Dormont et Darvenne)

- Approuve la décision modificative n°2 du budget ville 2006 c i-jointe.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Budget Primitif + DM1 2006	Dm2 2006	Total Budget
014	Atténuation de produits	149 401,00 €		149 401,00 €
011	Charges à caractère général	5 599 673,00 €	-66 360,00 €	5 533 313,00 €
	63512 taxes foncières	153 000,00 €	-25 700,00 €	127 300,00 €
	6247 transports publics	167 636,40 €	-13 000,00 €	154 636,40 €
	61522 entretien des bâtiments	123 734,59 €	-15 000,00 €	108 734,59 €
	617 études et recherche	76 239,48 €	-6 800,00 €	69 439,48 €
	6042 prestations de services	112 700,00 €	-5 860,00 €	106 840,00 €
012	Charges de personnel	12 131 689,00 €	200 000,00 €	12 331 689,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 737 747,00 €	-31 050,00 €	1 706 697,00 €
	6554 contributions aux organismes de regroupement	323 470,00 €	-33 450,00 €	290 020,00 €
	6574 contributions aux associations	645 430,00 €	2 400,00 €	647 830,00 €
66	Charges financières	833 950,00 €	150 000,00 €	983 950,00 €
	66111 intérêts	899 700,00 €	116 000,00 €	1 015 700,00 €
	66112 icne	-67 000,00 €	-34 000,00 €	-33 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	277 250,00 €	-45 000,00 €	232 250,00 €
	678 Autres charges exceptionnelles		-45 000,00 €	-45 000,00 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	650 923,00 €	15 520,00 €	666 443,00 €
	6811 Dotation aux amortissements		15 520,00 €	15 520,00 €
023	Virement à la section investissement	2 990 065,25 €	15 640,00 €	3 005 705,25 €
	Total dépenses de fonctionnement	24 370 698,25 €	238 750,00 €	24 609 448,25 €

Chapitres	Recettes de fonctionnement	Budget Primitif + DM1 2006	Dm2 2006	Total Budget
13	Atténuation de charges	214 500,00 €	-50 000,00 €	164 500,00 €
	6419 remboursement sur rémunérations	200 000,00 €	-50 000,00 €	150 000,00 €
70	Produits de gestion courante	2 402 500,00 €		2 402 500,00 €
73	Impôts et taxes	15 742 000,00 €	-59 960,00 €	15 682 040,00 €
	7337 droits de stationnement	50 000,00 €	39 700,00 €	89 700,00 €
	7388 autres taxes diverses		80 340,00 €	80 340,00 €
	7321 attribution de compensation	9 751 000,00 €	-180 000,00 €	9 571 000,00 €
74	Dotations subventions et participations	3 790 000,00 €		3 790 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	313 200,00 €		313 200,00 €
77	Produits exceptionnels	106 000,00 €	336 120,00 €	442 120,00 €
	7718 Prod except. sur opérat gestion	10 000,00 €	22 060,00 €	32 060,00 €
	7788 Autres produits exceptionnels	96 000,00 €	314 060,00 €	410 060,00 €
79	Transferts de charges	23 000,00 €	-10 000,00 €	13 000,00 €
	7911 remboursement de sinistres	23 000,00 €	-10 000,00 €	13 000,00 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	170 000,00 €	22 590,00 €	192 590,00 €
	7875 Reprise provisions pour litige		22 590,00 €	22 590,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 609 498,25 €		1 609 498,25 €
	Total recettes de fonctionnement	24 370 698,25 €	238 750,00 €	24 609 448,25 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitres	Dépenses d'investissement	Budget Primitif + DM1 2006	Dm2	Total Budget 2006
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 500,00 €		2 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 478 216,00 €	800 000,00 €	2 278 216,00 €
	<i>16449 opérations afférentes à option de tirage</i>		<i>800 000,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>
20	Immobilisations incorporelles	151 999,90 €	-7 000,00 €	144 999,90 €
	<i>202 frais d'études des documents d'urbanisme</i>	<i>20 000,00 €</i>	<i>-7 000,00 €</i>	<i>13 000,00 €</i>
204	Subventions d'équipement versées	12 220,00 €		12 220,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 676 016,53 €	-21 740,00 €	1 654 276,53 €
	<i>21532 réseaux d'assainissement</i>	<i>141 341,25 €</i>	<i>-15 000,00 €</i>	<i>126 341,25 €</i>
	<i>21534 réseaux d'électrification</i>		<i>30 000,00 €</i>	
	<i>21578 autre matériel et outillage de voirie</i>	<i>35 797,20 €</i>	<i>-1 240,00 €</i>	<i>34 557,20 €</i>
	<i>2158 autres install matériel et outillage techniques</i>	<i>298 102,60 €</i>	<i>-30 740,00 €</i>	<i>267 362,60 €</i>
	<i>2184 mobilier</i>	<i>132 993,51 €</i>	<i>-1 660,00 €</i>	<i>131 333,51 €</i>
	<i>2188 autres immobilisations corporelles</i>	<i>9 453,00 €</i>	<i>-3 100,00 €</i>	<i>6 353,00 €</i>
23	Immobilisations en cours	9 119 468,46 €	-55 100,00 €	9 064 368,46 €
	<i>2312 terrains</i>	<i>25 000,00 €</i>	<i>-1 100,00 €</i>	<i>23 900,00 €</i>
	<i>2315 installations matériel et outillage techniques</i>		<i>-54 000,00 €</i>	<i>-54 000,00 €</i>
27	Autres immobilisations financières	1 275,00 €		1 275,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	170 000,00 €	22 590,00 €	192 590,00 €
	<i>15112 Provision pour litiges régularisation exercice 98</i>		<i>22 590,00 €</i>	<i>22 590,00 €</i>
041	Opérations patrimoniales		27 850,00 €	27 850,00 €
	<i>2117 bois et forêts</i>		<i>4 730,00 €</i>	<i>4 730,00 €</i>
	<i>2315 installations matériel et outillage techniques</i>		<i>23 120,00 €</i>	<i>23 120,00 €</i>
		12 611 695,89 €	766 600,00 €	13 378 295,89 €
001	Résultat d'investissement reporté	1 547 213,85 €		1 547 213,85 €
Total dépenses d'investissement		14 158 909,74 €	766 600,00 €	14 925 509,74 €

Chapitres	Recettes d'investissement	Budget Primitif 2006	Dm2	Total Budget 2006
10	Dotations fonds divers et réserves	1 092 000,00 €		1 092 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	2 251 772,00 €	87 100,00 €	2 338 872,00 €
	<i>1322 subventions région</i>	<i>1 050 110,00 €</i>	<i>87 100,00 €</i>	<i>1 137 210,00 €</i>
16	Emprunts et dettes assimilées	6 900 217,73 €	49 475,00 €	6 949 692,73 €
	<i>16449 Opérations afférentes à option de tirage</i>		<i>800 000,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>
	<i>1641 Emprunts en euros</i>	<i>4 700 217,73 €</i>	<i>-750 525,00 €</i>	<i>3 949 692,73 €</i>
021	Virement de la section fonctionnement	2 990 065,25 €	15 640,00 €	3 005 705,25 €
024	Produits des immobilisations		571 015,00 €	
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	650 923,00 €	15 520,00 €	666 443,00 €
	<i>2805 amortissement logiciels</i>	<i>21 000,00 €</i>	<i>15 520,00 €</i>	<i>36 520,00 €</i>
041	Opérations patrimoniales		27 850,00 €	27 850,00 €
	<i>2031 Frais d'études suivis de réalisations</i>		<i>27 850,00 €</i>	<i>27 850,00 €</i>
		13 884 977,98 €	766 600,00 €	14 651 577,98 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	273 931,76 €		273 931,76 €
Total recettes d'investissement		14 158 909,74 €	766 600,00 €	14 925 509,74 €

## 2006-150 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2006 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 abstentions (Mesdames Parcollet, Foucher, Messieurs Dormont et Darvenne)

- Approuve la décision modificative n°1 du budget assainissement 2006.

RECETTES	BUDGET PRIMITIF	DM 1	TOTAL BUDGET
70 produits de gestion courante	890 000,00 €	174 000,00 €	1 064 000,00 €
70128 Autres taxes et redevances	90 000,00 €	41 200,00 €	131 200,00 €
7061 redevance assainissement	800 000,00 €	69 000,00 €	869 000,00 €
70122 contre-valeur pollution		63 800,00 €	63 800,00 €
77 produits exceptionnels		47 700,00 €	47 700,00 €
777 quote-part des subv d'inv virée au résultat		47 700,00 €	47 700,00 €
66 charges financières	29 116,82 €	-3 000,00 €	26 116,82 €
66110 extourne intérêts 2005	29 116,82 €	-3 000 €	26 116,82 €
sous-total	919 116,82 €	218 700,00 €	1 137 816,82 €
002 résultat de fonctionnement reporté	657 699,72 €		657 699,72 €
total section	1 576 816,54 €	218 700,00 €	1 795 516,54 €

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF	DM 1	TOTAL BUDGET
011 charges à caractère général	330 000,00 €	-69 900,00	260 100,00 €
61522 entretien et réparations - bâtiments	741,84 €		741,84 €
61523 entretien et réparations - voies et réseaux	200 000,00 €	-17 000,00 €	183 000,00 €
617 études et recherches	49 258,16 €	-23 600,00 €	25 658,16 €
6222 comm recouvr redevance asst	41 132,95 €		41 132,95 €
6287 remboursement de frais	38 867,05 €	-29 300,00 €	9 567,05 €
65 autres charges de gestion courante	5 000,00 €	1 900,00 €	6 900,00 €
66 charges financières	110 000,00 €	11 000,00 €	121 000,00 €
6611 intérêts des emprunts et dettes	86 800,00 €	11 000,00 €	97 800,00 €
668 autres charges financières	200,00 €		200,00 €
66110 ICNE	23 000,00 €		23 000,00 €
67 charges exceptionnelles	5 000,00 €	202 900,00 €	207 900,00 €
68 dotations aux amortissements	257 417,86 €		257 417,86 €
sous-total	707 417,86 €	145 900,00 €	853 317,86 €
023 virement sur section investissement	869 398,68 €	72 800,00 €	942 198,68 €
total section	1 576 816,54 €	218 700,00 €	1 795 516,54 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	BUDGET PRIMITIF	DM 1	TOTAL BUDGET
10 dotations, FCTVA, TLE	216 512,00 €	-5 000,00 €	211 512,00 €
13 subventions	519 327,73 €	171 498,00 €	690 825,73 €
28 dotations aux amortissements	257 417,86 €		257 417,86 €
16 emprunts et dettes assimilées	823 000,00 €	500 002,00 €	1 323 002,00 €
16441 opérations afférentes à l'emprunt	800 000,00 €	-699 998,00 €	100 002,00 €
1688 ICNE	23 000,00		23 000,00 €
16449 opération / ligne de trésorerie	€	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €
sous-total	1 816 257,59 €	666 500,00 €	2 482 757,59 €
021 virement de la section fonctionnement	869 398,68 €	72 800,00 €	942 198,68 €
total section	2 685 656,27 €	739 300,00 €	3 424 956,27 €

**2006-151 – AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET COMMUNAL 2007**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2007 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2006, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.
- Précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- Précise que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2007 lors de son adoption.

<b>SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>BUDGET 2006</b>	<b>1/4 CREDITS</b>
<b>20 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>144 999,90 €</b>	<b>36 249,98 €</b>
202 <i>Frais d'études élaboration documents d'urbanisme</i>	13 000,00 €	3 250,00 €
2031 <i>Frais d'études</i>	65 860,40 €	16 465,10 €
205 <i>Concessions, droits brevets licences</i>	66 139,50 €	16 534,88 €
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 654 276,53 €</b>	<b>413 569,13 €</b>
2111 <i>Terrains nus</i>	7 600,00 €	1 900,00 €
2117 <i>Bois et Forêts</i>	87 643,06 €	21 910,77 €
2121 <i>Plantations, arbres, bois, arbustes</i>	56 249,42 €	14 062,36 €
2128 <i>Autres agencements et aménagements</i>	181 125,91 €	45 281,48 €
2152 <i>Installations de voirie</i>	69 957,00 €	17 489,25 €
21532 <i>Réseaux d'assainissement</i>	73 936,31 €	18 484,08 €
21534 <i>Réseaux d'électrification</i>	494 506,58 €	123 626,65 €
21568 <i>Autre matériel et outillage de défense incendie</i>	6 229,01 €	1 557,25 €
21578 <i>Autre matériel de voirie</i>	34 557,20 €	8 639,30 €
2158 <i>Autres installations, matériel et outillage techniques</i>	262 336,77 €	65 584,19 €
21758 <i>Autres install matériel et outillage techniques</i>	71 000,00 €	17 750,00 €
2182 <i>Matériel de transport</i>	127 528,76 €	31 882,19 €
2183 <i>Matériel de bureau et informatique</i>	43 920,00 €	10 980,00 €
2184 <i>Mobilier</i>	131 335,51 €	32 833,88 €
2188 <i>Autres matériels et mobiliers</i>	6 351,00 €	1 587,75 €
<b>23 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>9 064 368,46 €</b>	<b>2 266 092,12 €</b>
2312 <i>Terrains</i>	23 900,00 €	5 975,00 €
2313 <i>Constructions</i>	3 330 673,07 €	832 668,27 €
2314 <i>Constructions sur sol d'autrui</i>	125 000,00 €	31 250,00 €
2315 <i>Installations, matériel et outillage techniques</i>	5 584 795,39 €	1 396 198,85 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>10 863 644,89 €</b>	<b>2 715 911,22 €</b>

**2006-152 – AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2007**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2007 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2006, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.
- Précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- Précise que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2007 lors de son adoption.

Dépenses	budget 2006	1/4 de crédits
23 immobilisation en cours <i>2315 Installations techniques</i>	1 465 080,40 € <i>1 465 080,40 €</i>	366 270,10 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	1 465 080,40 €	366 270,10 €

**2006-153 – ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES BUDGET COMMUNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Se prononce favorablement sur l'admission en non valeur de créances des exercices 1997 à 2003 pour un montant de 6 087,05 €.
- Inscrit la dépense au budget 2006 de la Commune, sous l'imputation 654.

**2006-154 – ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Se prononce favorablement sur l'admission en non valeur de créances des exercices 1999 à 2003 pour un montant de 6 868,36 €.
- Inscrit la dépense au budget 2006 assainissement, sous l'imputation 654.

**2006-155 – ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES DANS LE CADRE DE LA LIQUIDATION DES COMPTES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE ET DE DANSE (SIENMD) - BUDGET COMMUNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Se prononce favorablement sur l'admission en non valeur de créances des exercices 2002 à 2005 pour un montant de 785 €.
- Inscrit la dépense au budget 2006 de la Commune, sous l'imputation 678.

#### **2006-156 – INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER POUR L'ANNEE 2006**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 abstentions (Mesdames Parcollet , Foucher, Messieurs Dormont et Darvenne)

- Décide de verser au Trésorier municipal, M. Bernard Huon, au titre de l'année 2006, une indemnité de conseil au taux maximal de 100% soit 3 714 euros, correspondant à la confection des documents budgétaires.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif au versement de cette indemnité.

#### **2006-157 – VERSEMENT D'INDEMNITES D'AIDE TECHNIQUE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DES SERVICES FISCAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2006**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le montant de l'indemnité d'aide technique allouée aux agents de la direction des services fiscaux de l'Essonne au titre de l'année 2006, arrêté à 620 euros.
- Autorise le Maire à procéder au versement de cette indemnité aux agents concernés.

#### **2006-158 – CONSTATATION DE PRODUITS EXCEPTIONNELS PERCUS DANS LE CADRE DU PREMIER DUATHLON DU 12 NOVEMBRE 2006**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 abstentions (Mesdames Parcollet , Foucher, Messieurs Dormont et Darvenne)

- Constate ces recettes pour un montant de 1 081 € et leur inscription au compte 7713 « libéralités reçues ».

#### **2006-159 – VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - SUPPLEMENT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Vote les subventions communales au profit des associations :
  - UGO Prév : 2 000 €
  - Solidarité France-Burundi : 319 €

2 319 €
- Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2006 de la Commune dans la décision modificative n°2 du 4 décembre 2006, au c ompte 6574 pour un montant de 2 319 €.

#### **2006-160 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 abstentions (Mesdames Parcollet , Foucher, Messieurs Dormont et Darvenne)

- Approuve la mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires, suivant le récapitulatif ci-joint, qui tient compte des modifications liées à :
  - 4 transformations de postes
  - 15 avancements de grades
  - 1 nomination de stagiaire
  - 5 recrutements sur postes budgétés

- 16 suppressions de postes
- Dit que les dépenses correspondant à ces modifications figurent au budget principal.

**PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS  
MODIFICATIONS DES POSTES BUDGETES**

CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR	NOUVEAU CADRE D'EMPLOI	SERVICES CONCERNES
<b><u>Transformations de postes</u></b>		
1 adjoint administratif titulaire Poste pourvu	1 rédacteur titulaire Réussite examen professionnel Promotion interne	Finances
1 agent des services techniques titulaire. Poste pourvu	1 agent technique Réussite concours	Restauration scolaire
1 puéricultrice de classe normale titulaire. Poste pourvu	1 infirmière de classe normale non titulaire	Petite enfance
1 attaché principal 2 <sup>ème</sup> classe titulaire. Poste pourvu	1 attaché territorial	Communication
<b><u>Avancements de grades</u></b>		
2 attachés	2 attachés principaux 2 <sup>ème</sup> classe	DGS F.A.E.
1 rédacteur	1 rédacteur principal	Fêtes et cérémonies
1 adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Finances
1 technicien supérieur principal	1 technicien supérieur chef	Techniques
1 agent de maîtrise qualifié	1 agent de maîtrise principal	Techniques
1 agent de maîtrise	1 agent de maîtrise qualifié	Techniques
1 agent technique principal	1 agent technique en chef	Techniques
1 agent technique qualifié	1 agent technique principal	Sports
1 agent technique	1 agent technique qualifié	Techniques
1 gardien principal	1 brigadier	Police municipale
1 puéricultrice de classe normale	1 puéricultrice de classe supérieure	Petite enfance
2 auxiliaires de puériculture	2 auxiliaires de puériculture principales	Petite enfance
1 éducateur de jeunes enfants	1 éducateur de jeunes enfants principale	Petite enfance
<b><u>1 nomination stagiaire</u></b>		
1 agent des services techniques non titulaire. Poste pourvu	1 agent des services techniques Stagiaire	Police municipale

<b><u>Recrutements sur postes budgétés</u></b>		
1 attaché titulaire. Poste non pourvu	1 attaché titulaire	Techniques
1 adjoint administratif titulaire Poste non pourvu	1 adjoint administratif titulaire	Moyens généraux
1 agent administratif qualifié titulaire. Poste non pourvu	1 agent administratif qualifié non titulaire	Culturel
1 auxiliaire de puériculture titulaire. Poste non pourvu	1 auxiliaire de puériculture non titulaire.	Petite enfance
1 agent des services techniques titulaire. Poste non pourvu	1 agent des services techniques non titulaire (ASVP)	Police municipale
<b><u>Suppressions de postes</u></b>		
Transfert de la compétence culturelle à la CAPS		
3 assistants qualifié de conservation 2 <sup>ème</sup> classe	Mutation CAPS	Bibliothèque
2 agents qualifiés du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	Mutation CAPS	Bibliothèque
6 agents du patrimoine	Mutation CAPS	Bibliothèque
1 agent de maîtrise qualifié	Mutation CAPS	Bibliothèque
2 agents des services techniques	Mutation CAPS	Bibliothèque
1 agent administratif qualifié	Mutation CAPS	Bibliothèque
1 adjoint administratif	Mutation CAPS	Bibliothèque

## 2006-161 – LOGEMENTS DE FONCTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe ainsi qu'il suit la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction compte-tenu des astreintes imposées par le service, en y retirant celui de gardien des terrains de tennis couverts de Mondétour dont le domicile est situé 67 route de Monthléry, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

EMPLOIS	MISSIONS	NATURE
Directeur général des services	Intérêt certain pour la bonne marche du service en raison des missions particulières qui lui sont confiées et des responsabilités qui lui incombent	Utilité de Service
Gardien de la Maison des Associations Gardien de l'Hôtel de Ville	Intérêt certain pour la bonne marche du service en raison des missions particulières qui leurs sont confiées et des responsabilités qui leurs incombent	Utilité de Service

<p>Gardien des bâtiments publics suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe Scolaire du Guichet</li> <li>- Groupe Scolaire de Mondétour</li> <li>- Gymnase Blondin (Centre)</li> <li>- Gymnase Marie Thérèse Eyquem (Guichet)</li> <li>- Centre Technique Municipal</li> <li>- Stade Municipal</li> <li>- La Grande Bouvêche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité</li> <li>• Entretien</li> <li>• Activités relationnelles et administratives</li> </ul> <p>Chacun de ces domaines ne peut être exercé de jour comme de nuit que par la présence sur les lieux du titulaire de l'emploi</p>	<p>Nécessité Absolue de Service</p>
<p>Responsable du service des astreintes</p>	<p>Disponibilité constante notamment le week-end et en soirée</p>	<p>Nécessité Absolue de Service</p>
<p>Adjoint au responsable du service des astreintes</p>	<p>Disponibilité constante notamment le week-end et en soirée</p>	<p>Nécessité Absolue de Service</p>

- Dit que les logements attribués pour nécessité absolue de service seront attribués gratuitement.
- Dit que l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service comporte également la gratuité de la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage.
- Autorise le Maire à prendre les décisions individuelles correspondantes et à signer les contrats de concessions.

#### **2006-162 – BILAN SOCIAL**

L'article 33 de la loi n°84-53 du janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose que « l'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au C.T.P. un rapport sur l'état de la collectivité, de l'établissement ou du service auprès duquel il a été créé. Ce rapport indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose cette collectivité, cet établissement ou ce service. Il dresse notamment le bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation et des demandes de travail à temps partiel. La présentation de ce rapport donne lieu à un débat ».

Le bilan social 2005 a été présenté au Conseil municipal pour information.

#### **2006-163 – PRESENTATION INFO +**

Information sur la mise en place d'un pôle d'accueil et de service, mutualisé et transversal, courant premier trimestre 2007, dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville.

#### **2006-164 – AVIS RELATIF AU SCHEMA DE REAMENAGEMENT DU RING DES ULIS ET DE L'ECHANGEUR DE MONDETOUT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable à la réalisation par les services de l'état d'une variante échangeur « à lunette » au projet d'aménagement des diffuseurs des Ulis et de Mondétour, conformément au projet proposé, sous réserve de prise en considération des aménagements relatifs aux circulations douces et au rétablissement d'une liaison du CR n°10 détruite sans compensation lors de la construction de la RN 118.

**2006-165 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ORSAY ET L'A.S.L « LA CYPRENNE ORION »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention relative à l'entretien de certaines parties communes de l'allée de Kanuméra et de ses dépendances.
- Autorise le Maire à la signer.

**2006-166 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ORSAY ET L'ASSOCIATION SYNDICALE DU « BOIS DES RAMES »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention relative à l'entretien de la voirie de l'ensemble d'habitations du « Bois des Rames »,
- Autorise le Maire à la signer.

**2006-167 – FIXATION DE LA LISTE DES VEHICULES DE SERVICE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide l'attribution de véhicules de service aux directions et services dont la liste figure ci-après ainsi que leur nombre.
- Décide les emplois susceptibles de se voir attribuer un véhicule de service avec remisage à domicile et dont la liste figure ci-joint.
- Décide qu'une assurance complémentaire devra être obligatoirement souscrite par les agents pour toute utilisation d'un véhicule de service à usage permanent.
- Autorise le Maire à prendre et signer tout acte relatif à cette attribution de véhicules de service avec ou sans remisage à domicile.

Affectation des véhicules de service par directions ou services

DIRECTIONS OU SERVICES	NOMBRE DE VEHICULES
Services Techniques (Bâtiments, voirie, urbanisme)	21
Police Municipale	4
Service intérieur	2
Fêtes et cérémonies	4
Scolaire	3
Sport	1

Informatique	1
Petite enfance/Crèches	1
TOTAL	37

Liste des emplois pouvant bénéficier d'un véhicule de service avec remisage à domicile

DIRECTIONS OU SERVICES	FONCTIONS OCCUPEES
Services Techniques	Responsable bâtiment Responsable régie bâtiment Responsable voirie Surveillant voirie Responsable régie voirie Astreinte Responsable des espaces verts
Fêtes et cérémonies	Responsable du service communication Chef d'équipe du service des fêtes
Petite enfance	Responsable crèche familiale
Restauration scolaire	Coordinateur des restaurants scolaires
Direction générale des services	Directeur général des services

La liste complète des véhicules figure dans les documents budgétaires.

#### **2006-168 – REVALORISATION DU TARIF DE TRANSPORTS DE LA LIGNE ORSAY-BUS 06-08**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe le tarif du coupon de transport pour 10 voyages à 8 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.
- Dit que la compensation financière prise en charge par la commune et versée à l'exploitant, est de 2,90 € par coupon vendu.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

#### **2006-169 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DES DEUX SALLES D'EXPOSITION DE LA BOUVECHE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, la réserve Parlementaire et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

**2006-170 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE N°23/2005 - LOT N°2 « TERRASSEMENT – DEMOLITION – GROS ŒUVRE » AFFERENT A L'OPERATION DE CREATION D'UNE SALLE DE DANSE ET D'UN FOYER D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LA SALLE DE SPECTACLES JACQUES TATI**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'avenant n°1 relatif à l'augmentation de la masse des travaux de terrassement, démolition et gros œuvre dans le cadre de la création d'une salle de danse et d'un foyer d'accueil du public dans la salle de spectacles Jacques Tati.
- Autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

**2006-171 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE N°24/2005 - LOT N°3 « CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE » AFFERENT A L'OPERATION DE CREATION D'UNE SALLE DE DANSE ET D'UN FOYER D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LA SALLE DE SPECTACLES JACQUES TATI**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'avenant n°1 relatif à l'augmentation de la masse des travaux de charpente métallique et couverture dans le cadre de la création d'une salle de danse et d'un foyer d'accueil du public dans la salle de spectacles Jacques Tati.
- Autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

**2006-172 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE N°25/2005 - LOT N°4 « SERRURERIE » AFFERENT A L'OPERATION DE CREATION D'UNE SALLE DE DANSE ET D'UN FOYER D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LA SALLE DE SPECTACLES JACQUES TATI**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'avenant n°1 relatif à l'augmentation de la masse des travaux de serrurerie dans le cadre de la création d'une salle de danse et d'un foyer d'accueil du public dans la salle de spectacles Jacques Tati.
- Autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement

**2006-173 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE N°26/2005 - LOT N°5 « PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION » AFFERENT A L'OPERATION DE CREATION D'UNE SALLE DE DANSE ET D'UN FOYER D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LA SALLE DE SPECTACLES JACQUES TATI**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'avenant n°1 relatif à l'augmentation de la masse des travaux de plomberie, chauffage et ventilation dans le cadre de la création d'une salle de danse et d'un foyer d'accueil du public dans la salle de spectacles Jacques Tati.

- Autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

**2006-174 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE N°29/2005 - LOT N°8 « PEINTURE ET REVETEMENT DE SOL SOUPLE » AFFERENT A L'OPERATION DE CREATION D'UNE SALLE DE DANSE ET D'UN FOYER D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LA SALLE DE SPECTACLES JACQUES TATI**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'avenant n°1 relatif à l'augmentation de la masse des travaux de peinture et revêtement de sol souple dans le cadre de la création d'une salle de danse et d'un foyer d'accueil du public dans la salle de spectacles Jacques Tati.
- Autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

**2006-175 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE N°30/2005 - LOT N°9 « MENUISERIE - BOIS » AFFERENT A L'OPERATION DE CREATION D'UNE SALLE DE DANSE ET D'UN FOYER D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LA SALLE DE SPECTACLES JACQUES TATI**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'avenant n°1 relatif à l'augmentation de la masse des travaux de menuiserie - bois dans le cadre de la création d'une salle de danse et d'un foyer d'accueil du public dans la salle de spectacles Jacques Tati.
- Autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

**2006-176 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE N°31/2005 - LOT N°10 « CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS » AFFERENT A L'OPERATION DE CREATION D'UNE SALLE DE DANSE ET D'UN FOYER D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LA SALLE DE SPECTACLE JACQUES TATI**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'avenant n°1 relatif à l'augmentation de la masse des travaux de cloisons, doublages et faux plafonds dans le cadre de la création d'une salle de danse et d'un foyer d'accueil du public dans la salle de spectacles Jacques Tati.
- Autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

**2006-177 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE N°21/2005 RELATIF AU REAMENAGEMENT DES ABORDS DE LA GARE DU GUICHET DANS LE CADRE DU « PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS »**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 abstentions (Mesdames Parcollet , Foucher, Messieurs Dormont et Darvenne)

- Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif au réaménagement des abords de la gare du Guichet dans le cadre du « plan de déplacements urbains ».
- Autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

**2006-178 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS DUBREUIL ET ILOT DES COURS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'avenant relatif au remplacement de l'indice Produits et services divers (Psd) par l'indice Fournitures et services divers (Fsd 2) dans le cadre de la Délégation de service public concernant l'exploitation des parcs de stationnement couverts Dubreuil et Ilot des Cours avec la société VINCI PARK Gestion.
- Autorise le Maire à signer cet avenant.

**2006-179 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES SUR LES TERRAINS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU GUICHET AU PROFIT D'UN RIVERAIN**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la convention établissant une servitude de passage de canalisations sur les terrains de l'école élémentaire du Guichet.

**2006-180 – AVIS DE LA COMMUNE D'ORSAY SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 4 abstentions (Mesdames Parcollet , Foucher, Messieurs Dormont et Darvenne)

- Donne un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Villebon-sur-Yvette.

**2006-181 – MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe comme suit les éléments de calcul du quotient familial applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 :
  - *Les ressources prises en compte*

Elles correspondent au revenu brut global, avant abattements, des personnes composant la famille (y compris les enfants majeurs fiscalement rattachés au foyer), soit :

- Les revenus de l'activité professionnelle salariée, figurant sur la ligne « salaires et assimilés » avant abattements du dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Les éventuels revenus de substitution : indemnités journalières de la Sécurité Sociale (maladie, accident de travail, maternité...), ASSEDIC, Allocation Parentale d'Education, Prestation d'Aide au Jeune Enfant, Revenu Minimum d'Insertion, Allocation Adulte Handicapé
- Les pensions, retraites et rentes
- Les revenus de l'activité professionnelle non salariée : bénéfiques industriels et commerciaux (avant déduction des frais professionnels et abattements), bénéfiques non commerciaux, bénéfiques agricoles
- Les revenus des valeurs et capitaux mobiliers
- Les revenus fonciers

figurant sur l'avis d'imposition. L'ensemble de ces ressources annuelles est divisé par 12, afin d'obtenir une moyenne mensuelle, à laquelle sont ajoutés les autres revenus mensuels (revenus de la CAF).

- *Les charges à déduire du revenu*

Il s'agit :

- des pensions alimentaires versées aux enfants, ascendants et conjoint ou ex-conjoint
- de l'abattement accordé aux personnes âgées ou invalides mentionnés sur l'avis d'imposition.
- Précise qu'en cas de parents divorcés avec garde exclusive de l'enfant par l'un des deux parents, les ressources prises en compte sont celles de la personne qui a la garde de l'enfant, ainsi que la pension alimentaire éventuelle (en + ou en -).
- Précise qu'en cas de parents divorcés avec enfants en garde partagée, les ressources prises en compte sont celles du parent qui habite la commune, ainsi que la pension alimentaire éventuelle (en + ou en -).

Si les deux parents habitent la commune, deux quotients familiaux pourront être calculés, rattachés à deux prestations familiales différentes (restauration, étude...).

En cas de famille recomposée, les ressources prises en compte sont celles du nouveau foyer.

- *Le coefficient d'occupation du foyer*

La somme des revenus ainsi obtenue est divisée par un coefficient d'occupation du foyer, établi comme suit :

- couple : 2,6
- famille monoparentale : 2,6
- chaque enfant à charge : +1  
(y compris les enfants majeurs fiscalement rattachés au foyer)

- supplément familial 3<sup>e</sup> enfant : +0,5
- supplément familial 4<sup>e</sup> enfant et plus : +1
- enfant handicapé : +1

- Précise qu'en cas de parents divorcés avec enfant en garde partagée, ce dernier est réputé à la charge égale de chacun des parents et ouvre droit à 0,5 part de quotient familial.

- Précise que les personnes hébergées ne sont pas prises en compte.

- Fixe comme suit la liste des pièces à fournir pour justifier des ressources :

- Livret de famille ou jugement de divorce / séparation (main courante). A défaut, les actes de naissance de tous les enfants
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition. A défaut, les trois derniers bulletins de salaire ;

- En cas de chômage, la dernière notification des ASSEDIC et les trois derniers justificatifs d'indemnités
  - Pour les personnes à leur compte, le dernier bilan d'activité
  - Si vie maritale, fournir les deux avis d'imposition
  - Dernier relevé de la Caisse d'Allocations Familiales (à demander directement auprès de l'organisme, ou par Internet, [www.caf.fr](http://www.caf.fr), muni de son code confidentiel)
  - Justificatif de congé parental
  - Justificatif de domicile sur Orsay de moins de trois mois (EDF, téléphone, loyer ....)
  - Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans.
- Précise que le quotient familial est valable pour une année civile : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
  - Précise qu'en cas de non calcul du quotient familial, le tarif maximum sera appliqué.
  - Précise qu'en cas de changement de situation familiale (naissance, décès, divorce, séparation...), ou en cas de changement de situation professionnelle ( chômage, passage d'un temps plein à un temps partiel, reprise de travail après un congé parental...), le calcul du quotient familial pourra être revu, sur présentation de justificatifs.
  - Précise qu'en cas de déménagement hors commune, le quotient familial devient caduque et le tarif « extérieur » est appliqué.
  - Précise que si la famille a quitté Orsay après le 1<sup>er</sup> janvier, elle bénéficiera du quotient familial jusqu'à la fin de l'année scolaire (fin juin / début juillet).
  - Précise qu'à titre dérogatoire, du fait du paiement d'une taxe professionnelle sur Orsay, les familles commerçantes bénéficient du calcul du quotient familial.
  - Fixe comme suit la liste des activités concernées par le quotient familial :
    - Centres de Loisirs Maternels,
    - Accueils périscolaires,
    - Restauration scolaire,
    - CESFO,
    - Classes de découverte,
    - Centres de vacances,
    - ENMD,
    - Mercredis découverte,
    - Activités organisées par le service jeunesse
    - Activités organisées par le CMIS
  - Précise que la famille reçoit chaque début de mois une facture unique correspondant aux fréquentations du mois précédent (sauf en cas d'enfant de parents divorcés en garde partagée, avec double quotient)
  - Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2007.

## 2006-182 – TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE RESTAURATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe comme suit les tarifs de location des salles de restauration :

<b>Salles</b>	<i>Entreprises, Syndics, EPCI, Associations extérieures</i>	<i>Particuliers Orcéens</i>	<i>Particuliers extérieurs</i>	<i>Associations Orcéennes</i>	<i>Personnel communal</i>	<i>Particulier Orcéen et Personnel communal 31 décembre</i>	<i>Non Orcéen 31 décembre</i>	<i>Entreprises, Syndics, EPCI, Associations extérieures 31 décembre</i>
---------------	---	---------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------	---	---	---

<b>Guichet</b>								
<b>Mondétour</b>	300 €	145 €	300 €	Gratuit	80 €	230 €	450 €	600 €
<b>Centre</b>								

- Précise que les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 15 décembre 2006.

## 2006-183 – TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe comme suit les tarifs de la restauration scolaire :

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>SERIE</b>	<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>
<i>QF&lt;238</i>	<i>A</i>	1,06 €
<i>238≤QF&lt;298</i>	<i>B</i>	1,32 €
<i>298≤QF&lt;357</i>	<i>C</i>	1,62 €
<i>357≤QF&lt;416</i>	<i>D</i>	2,08 €
<i>416≤QF&lt;476</i>	<i>E</i>	2,43 €
<i>476≤QF&lt;535</i>	<i>F</i>	2,80 €
<i>535≤QF&lt;594</i>	<i>G</i>	3,16 €
<i>594≤QF&lt;664</i>	<i>H</i>	3,51 €
<i>664≤QF&lt;794</i>	<i>I</i>	3,91 €
<i>794≤QF&lt;976</i>	<i>J</i>	4,30 €
<i>976≤QF&lt;1157</i>	<i>K</i>	4,68 €
<i>1157≤QF&lt;1338</i>	<i>L</i>	5,09 €
<i>1338≤QF&lt;1520</i>	<i>M</i>	5,17 €
<i>1520≤QF&lt;1701</i>	<i>N</i>	5,25 €
<i>1701≤QF&lt;1883</i>	<i>O</i>	5,53 €
<i>1883≤QF&lt;2075</i>	<i>P</i>	5,72 €
<i>2075≤QF&lt;2288</i>	<i>Q</i>	5,85 €
<i>2288≤QF</i>	<i>R</i>	5,98 €
<i>Tarif extérieur</i>		6,50 €

- Précise que les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.
- Précise que les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) déclaré et dont les parents fournissent un panier repas, se verront appliquer un tarif spécial, tenant compte seulement du coût d'accueil et d'encadrement, sur la base des tarifs des centres de loisirs maternels – accueil du matin.

## 2006-184 – TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS MATERNELS

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe comme suit les tarifs des centres de loisirs maternels :

QUOTIENT FAMILIAL	SERIE	VACANCES ET MERCREDIS		SEMAINE SCOLAIRE	
		JOURNEE (SANS REPAS)	DEMI-JOURNEE	MATIN	SOIR
QF<238	A	3,43 €	1,72 €	0,31 €	0,70 €
238≤QF<298	B	4,29 €	2,15 €	0,39 €	0,88 €
298≤QF<357	C	5,32 €	2,66 €	0,49 €	1,09 €
357≤QF<416	D	6,60 €	3,30 €	0,60 €	1,35 €
416≤QF<476	E	7,89 €	3,95 €	0,71 €	1,61 €
476≤QF<535	F	9,18 €	4,59 €	0,84 €	1,88 €
535≤QF<594	G	10,47 €	5,23 €	0,95 €	2,14 €
594≤QF<664	H	11,76 €	5,87 €	1,07 €	2,41 €
664≤QF<794	I	13,04 €	6,53 €	1,19 €	2,67 €
794≤QF<976	J	14,33 €	7,17 €	1,30 €	2,93 €
976≤QF<1157	K	15,63 €	7,81 €	1,42 €	3,20 €
1157≤QF<1338	L	17,07 €	8,53 €	1,55 €	3,50 €
1338≤QF<1520	M	18,52 €	9,26 €	1,69 €	3,79 €
1520≤QF<1701	N	19,97 €	9,99 €	1,82 €	4,09 €
1701≤QF<1883	O	21,58 €	10,79 €	1,96 €	4,42 €
1883≤QF<2075	P	24,70 €	12,35 €	2,24 €	5,05 €
2075≤QF<2288	Q	27,91 €	13,96 €	2,53 €	5,71 €
2288≤QF	R	31,14 €	15,57 €	2,83 €	6,37 €
Tarif extérieur		38,00 €	19,00 €	3,50 €	7,80 €

- Précise que les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## 2006-185 – TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe comme suit les tarifs des accueils périscolaires dans les écoles élémentaires (forfait mensuel) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

QUOTIENT FAMILIAL	SÉRIE	ACCUEIL PRÉ-SCOLAIRE ET ÉTUDE DU SOIR DANS LES ECOLES ÉLÉMENTAIRES		
		FORFAIT MENSUEL		
		Accueil pré-scolaire	ETUDE DU SOIR 1 <sup>er</sup> ENFANT	ETUDE DU SOIR 2 <sup>ème</sup> ENFANT
		TARIF	TARIF	TARIF
QF < 238	A	11,00	20,00	16,80
238 ≤ QF < 298	B	11,40	20,40	17,10
298 ≤ QF < 357	C	11,80	20,80	17,40
357 ≤ QF < 416	D	12,20	21,20	17,70
416 ≤ QF < 476	E	12,60	21,60	18,00
476 ≤ QF < 535	F	13,00	22,00	18,30
535 ≤ QF < 594	G	13,40	22,40	18,60
594 ≤ QF < 664	H	13,80	22,80	18,90
664 ≤ QF < 794	I	14,20	23,20	19,20
794 ≤ QF < 976	J	14,60	23,60	19,50
976 ≤ QF < 1 157	K	15,00	24,00	19,80
1 157 ≤ QF < 1 338	L	15,40	24,40	20,10
1 338 ≤ QF < 1 520	M	15,80	24,80	20,40
1 520 ≤ QF < 1 701	N	16,20	25,20	20,70
1 701 ≤ QF < 1 883	O	16,60	25,60	21,00
1 883 ≤ QF < 2 075	P	17,00	26,00	21,30
2 075 ≤ QF < 2 288	Q	17,40	26,40	21,60
2 288 ≤ QF	R	17,80	26,80	21,90
Tarif extérieur		18,80	27,80	22,90

- Précise que pour une fréquentation occasionnelle, les tarifs « journée exceptionnelle » sont appliqués :

TARIF journée exceptionnelle	TARIF
Accueil périscolaire du matin	3,00 €
Etude-accueil du soir	5,00 €

- Précise que les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**2006-186 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES SALLES DE CINEMA JACQUES TATI - TARIFS 2007**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs ci-après applicables aux usagers des salles de cinéma Jacques Tati à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES SALLES DE CINEMA  
JACQUES TATI - TARIFS 2007**

<b>Nature</b>	<b>Tarifs</b>
Plein tarif	6,70 €
Abonné Carnet de 10 tickets ou carnet de 5 (sur demande)	4,70 € la place
Scolaires (étudiants, collégiens, lycéens, enfants), demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux	4,20 €
Abonnement scolaire Carnet de 6 tickets	3,50 € la place
Détenteurs d'une carte Vermeil	4,20 €
Personnel Municipal (convention AECO)	4 €
Groupe (scolaires en dehors des dispositifs/groupe de + de 10 personnes/convention avec le service jeunesse)	3 € la place
Dispositif « collègue au cinéma »	2,30 €
Fête du cinéma	2 €
Festival Télérama	3 €
Fête du Printemps	2 €
Gratuit (le personnel de la MJC, du cinéma et les distributeurs)	0 €

**2006-187 – TARIFICATION DES COURS DE CHINOIS POUR LES PERSONNES  
EXTERIEURES A ORSAY**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la mise en place d'une tarification annuelle des cours de chinois pour les élèves non orcéens, fixée comme suit :
  - 400 € pour 1h30 de cours par semaine pour les adultes non orcéens
  - 200 € pour 1 heure de cours par semaine pour les enfants non orcéens
- Approuve la gratuité pour les Orcéens.
- Précise que ce tarif est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**2006-188 – REVISIONS DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DES FAMILLES POUR LES  
SORTIES DES JEUNES ET ENFANTS D'ORSAY**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide l'application des nouveaux tarifs ci-dessous :

<b>Activités</b>	<b>A-B</b>	<b>C-D</b>	<b>E-F G-H</b>	<b>I-J</b>	<b>K-L</b>	<b>M-N O-P</b>	<b>Q-R</b>	<b>Pas de quotient</b>
Participation financière de la famille	20%	30%	40%	50%	60%	75%	95%	100%
Activités 1	0,60	1	1,30	1,60	1,90	2,40	3	3,15
Activités 2	1,70	2,50	3,40	4,20	5,10	6,30	8	8,40
Activités 3	2,40	3,60	4,80	6	7,20	9	11,40	11,80
Activités 4	5	7,45	10	12,40	14,90	18,60	23,60	24,80

- Précise que les nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**2006-189 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL PRESENTEE PAR LA SOCIETE DES LUNETTES ET DES YEUX**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical sollicitée par la société « Des lunettes et des yeux » située à Acigne, en Ile-et-Vilaine.

**2006-190 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL PRESENTEE PAR LA SOCIETE GRETILLAT OPTICIENS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical sollicitée par la société « Gretillat Opticiens » située à Montgeron (Essonne).

**2006-191 – OPERATION D'INTERET NATIONAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Demande à Monsieur le Préfet de Région, la prorogation du délai d'un mois pour indiquer les remarques à porter au cahier des charges sur l'aménagement futur du plateau de Saclay.

**2006-192 – ARRETE DE MADAME LA MINISTRE DE LA DEFENSE DU 3 OCTOBRE 2006 AUTORISANT LE CENTRE D'ESSAIS DES PROPULSEURS A SACLAY A EXPLOITER SES ACTIVITES**

Le Conseil municipal,

- Prend acte de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2006 par lequel le Ministre de la Défense autorise le centre d'essais des propulseurs à Saclay à exploiter ses activités.

**2006-193 – MOTION**

Le Conseil municipal demande au Conseil Général de l'Essonne, par 26 voix pour, 4 abstentions (Mesdames Parcollet , Foucher, Messieurs Dormont et Darvenne)

**Pour la RN 446**, entre le rond-point de Corbeville et le rond-point de Mondétour

- la réfection complète de la voirie et ses dépendances ;
- les aménagements de sécurité indispensables et urgents y afférents, particulièrement rue de Versailles et rue de Montlhéry.

**Pour la RN 188**,

- les mesures de bruit et de trafic ;
- la reprise du revêtement dans la traversée d'Orsay, particulièrement abîmée et affaissée ;
- la construction immédiate de protections phoniques, mur anti-bruits, dans toute sa longueur, afin de protéger les nombreux riverains victimes de l'augmentation incessante du trafic routier ;
- l'entretien des talus boisés (non effectué depuis la tempête de décembre 1999) et la replantation immédiate et urgente de végétation haute.

---

La séance est levée à 22 heures 40

---

Orsay, le

Le Maire

Marie-Hélène AUBRY